

# Appel à candidatures



CHEVILLY  
LARUE  
0000

## **APPEL À CANDIDATURES POUR UN PROJET ARTISTIQUE « ET SI ON RENCONTRAIT LA JEUNESSE ? » À LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR - VILLE DE CHEVILLY-LARUE**

Cet appel s'adresse à l'ensemble des artistes, chercheur-euse-s, professionnel-le-s, individuels ou collectifs évoluant dans tous les champs de la création contemporaine pour un projet artistique à la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur.

### **1. PRÉSENTATION**

Chevilly-Larue profite d'une situation géographique stratégique au cœur de la Métropole du Grand-Paris. Commune de 20 000 habitants, elle est située à 7km de la capitale, profite d'une bonne desserte routière et d'un accès aux transports en commun avec l'arrivée depuis juin 2024 du métro ligne 14 qui relie Orly au nord de Paris.

La ville fait preuve d'un dynamisme important et cherche à valoriser les initiatives visant à renforcer le vivre-ensemble. Chevilly-Larue se mobilise largement sur les questions de développement durable, d'économie des ressources d'énergie, de participation, de solidarité et porte une ambition forte concernant les politiques publiques liées à la jeunesse, au sport et à la culture.

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur se conçoit comme un lieu ouvert aux expressions artistiques d'aujourd'hui et veut faciliter la rencontre entre la pratique amateur et les expressions artistiques contemporaines. Elle dispose de trois ateliers au rez-de-chaussée et d'une salle d'exposition à l'étage. Elle se veut un lieu d'échanges et de rencontres. Tout au long de l'année, une programmation d'expositions ouverte à tous les publics, vient renforcer la pédagogie, permettant de découvrir la diversité du travail des artistes d'aujourd'hui. C'est également l'occasion de créer et de tisser des liens entre les pratiques des élèves amateurs et la création professionnelle.

## 2. CONTEXTE DU PROJET

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur, dans le cadre de sa programmation artistique 2025, souhaite proposer un projet autour de la thématique « Et si on rencontrait la jeunesse ? ».

*« L'accès aux arts et à la culture n'est le privilège d'aucun âge : c'est un droit fondamental pour tous, dès la petite enfance ». (Françoise Nyssen, ancienne Ministre de la Culture).*

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge, la curiosité, la construction et l'épanouissement. L'art permet aussi de développer l'âme d'une culture, un sentiment d'appartenance, d'identité, de transmettre des idées et de tisser des liens entre les individus et les générations. L'art permet une approche sensible des réalités qui nous entourent. Il s'impose comme un besoin pour la réflexion, comme moteur qui conduit à l'imaginaire, à la rêverie. Les lieux culturels sont des lieux de socialisation, de plaisir et de partage.

Dans ce contexte, la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur souhaite proposer à un artiste ou un collectif d'artistes d'imaginer un collectage artistique au travers de projets participatifs ayant pour finalité une exposition en **octobre/novembre 2025**. Celle-ci favorisera la rencontre, la proximité, l'itinérance, la convivialité. Pour construire cette exposition, l'artiste ou le collectif d'artistes sera en contact avec les partenaires culturels, les structures de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, les structures socio-culturelles, les établissements médico-sociaux et le tissu associatif. Cette exploration artistique sera collective et participative.

Ce travail de co-construction doit permettre, grâce aux regards croisés du ou des artistes, du public et des partenaires, la rencontre afin de mettre en avant le projet artistique « Et si on rencontrait la jeunesse ? »

Quels sont leurs parcours, leurs envies, leurs craintes, les questions qui les animent ?

Cette restitution, à travers une exposition, permettra de rendre compte de la démarche de l'artiste ou du collectif d'artistes, de l'implication des habitants et donnera à voir les gestes artistiques réalisés tout au long du projet. Il viendra s'inscrire dans le cadre de la politique culturelle de Chevilly-Larue afin de contribuer à la visibilité de la pratique artistique comme facteur d'inclusion sociale : facteur d'insertion et d'intégration sociale, le projet s'intéressera aux questions que se posent les différentes générations et à une réflexion plus globale sur la jeunesse de demain.

Ce projet doit être construit autour de ces questions, il peut évoluer et être approfondi selon les thématiques.

Le calendrier des actions culturelles, des rencontres et de l'exposition sera préparé en concertation avec l'artiste ou le collectif d'artistes.

Dans ce cadre, la Maison des arts plastique souhaite engager un projet artistique. Il s'agira de partager des gestes artistiques dans le but de favoriser la rencontre et la découverte avec le public : un univers, des savoir-faire, des compétences, des gestes propres à l'artiste. Pour poursuivre ce partage et cette découverte, une restitution du projet sera présentée lors d'une exposition en octobre/novembre 2025.

### **3. COMPRENDRE LE CADRE DU PROJET**

L'objectif est de révéler les liens qu'il permettra de tisser entre les personnes (tout public confondu) et de dresser avec les habitants une approche sensible et artistique. Ce travail doit permettre de faire émerger, grâce aux regards croisés du ou des artistes, du public et des partenaires, les éléments constitutifs des thématiques dégagées et présentées dans le contexte du projet.

Ce projet artistique doit contribuer à :

- Permettre la rencontre entre les habitants.
- Représenter un portrait de la jeunesse Chevillaise au travers d'un projet artistique.
- Faire se rencontrer les générations et impulser la notion de transmission.
- Permettre la rencontre entre les habitants : développer des démarches participatives et inclusives.
- Faire participer les publics visés à des activités culturelles.
- Faire émerger une représentation collective entre usages, mémoires, transmissions et expériences.
- Permettre la rencontre avec la création contemporaine et la démarche artistique d'un projet de résidence.
- Apporter une résonance au projet grâce à une démarche inclusive et attentive.

### **4. LES ATTENDUS**

L'artiste ou le collectif d'artistes pourront s'appuyer sur l'accompagnement de la Maison des arts plastiques qui fournira les premières clés d'intervention, et accompagnera le ou les artistes dans leurs actions sur le territoire.

L'artiste ou le collectif d'artistes collaborera aux pistes de travail qui vont émerger et à la mise en œuvre des gestes artistiques. Il contribuera par ailleurs à mobiliser le public dans les quartiers avec l'aide de ses partenaires. Cependant, la capacité de l'artiste ou du collectif d'artiste à aller à la rencontre des publics hors des groupes captifs pré-constitués, et au-devant des partenaires sera particulièrement appréciée, ainsi que la bienveillance pour travailler avec différents groupes des instituts médico-sociaux afin de rentrer dans une démarche inclusive et attentive aux différents publics porteurs de handicap.

La restitution est attendue à la fin de la résidence, à travers une exposition artistique qui permettra de rendre compte de la démarche du projet, de l'implication des habitants, et qui donnera à voir les gestes artistiques réalisés tout au long du projet. Une mise en scène du projet artistique est attendue, grâce à l'utilisation de différents mediums artistiques (peintures, objets, photographies, vidéos, musiques, mises en scène théâtrales ...liste non exhaustive). Elle sera réalisée à partir des rencontres avec les habitants et des ateliers menés tout au long de la résidence. Elle doit pouvoir contribuer à renouveler le regard des personnes sur les thématiques présentées dans le contexte du projet.

## 5. ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur est l'interlocutrice principale de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Elle est l'opérateur principal et à ce titre :

- Accompagne les artistes afin de les guider dans la découverte du territoire.
- Veille aux bonnes conditions de la résidence et des travaux menés.
- Organise techniquement la bonne mise en place du projet en s'appuyant sur les structures partenaires.
- Facilite les rencontres avec les acteurs locaux.
- Assure la gestion administrative (budget, contrats, etc.). Un contrat d'engagement sera établi, spécifiant les engagements de la structure et ceux du ou des artistes, avec un planning prévisionnel.

## 6. CALENDRIER DU PROJET

Le projet se déroulera sur une durée d'environ 6 semaines, soit l'équivalent de 30 jours, ou 240 heures, à répartir de manière discontinue **d'avril à octobre 2025**. Ce temps comprend la préparation de l'intervention de l'artiste ou du collectif d'artistes et l'intervention elle-même dans les quartiers. Il n'est pas exclu d'imaginer des temps d'interventions certains week-ends (samedi et/ou dimanche) selon les dynamiques locales.

La proposition doit nécessairement intégrer les phases suivantes :

- Des temps de rencontre avec la Maison des arts plastiques, les partenaires, les équipes de professionnels et acteurs du champ socio-culturel en lien avec les habitants.
- Des temps de découverte du territoire afin de se familiariser avec les périmètres d'action.
- Un temps de médiation avec les habitants.
- Un temps de « post-production » et de diffusion pour l'exposition, qui permettra de rendre compte du projet, dont les modalités restent à définir avec l'artiste ou le collectif d'artistes, ainsi que la scénographie et les pièces qui composent le projet.

Calendrier des événements susceptibles d'accueillir des actions culturelles autour du projet (liste non exhaustive) :

- Rencontres et ateliers avec la MPT, le service jeunesse, les centres de loisirs semaine du 14 au 19 avril 2025 et 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2025.
- Les jeudis de l'été : un jeudi entre juin/juillet
- La fête communale : le 28 juin
- Les planches : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet
- Stage d'été à la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur : 1<sup>ère</sup> semaine de juillet

## 7. CONDITIONS FINANCIERES

**Le coût total alloué au projet ne peut excéder 6000 euros.**

Cette somme doit pouvoir couvrir tous les frais du projet, à savoir :

- ❖ Les rencontres avec les partenaires.
- ❖ Les propositions de médiations et d'ateliers.
- ❖ Les créations et l'accompagnement artistiques de ces propositions.
- ❖ La diffusion et la production des œuvres retenues dans le cadre du projet.
- ❖ Les frais de déplacement et de restauration de l'artiste ou du collectif d'artistes.

A noter que la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur ne propose pas de mise à disposition d'un logement. L'utilisation de certains ateliers avec leur matériel (four, presse de gravure) pourra être proposé selon un calendrier précis et convenu avec la directrice de la structure.

**Un premier versement de 3000 euros** sera effectué au début du projet sur présentation d'une facture détaillée indiquant le nombre d'heures pour la préparation du projet et la rencontre avec les partenaires.

**Un second versement de 3000 euros** sera effectué avant le 31 août 2025 sur présentation d'une facture détaillée indiquant le nombre d'heures de médiation effectué dans les quartiers, l'achat du matériel et la production des œuvres retenues dans le cadre du projet.

## 8. COMMUNICATION :

- Magazine et site internet de la ville.
- Pages Facebook et Instagram de la ville de Chevilly-Larue et de la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur.
- Flyers/invitations et affiches Decaux pour la restitution du projet lors de l'exposition.
- Dossier et communiqué de presse autour de l'exposition, ainsi que des actions culturelles.

## 9. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

### Transmission de la candidature

L'artiste ou le collectif d'artistes intéressé par cet appel à candidatures est invité à envoyer sa candidature sous format PDF à l'adresse suivante : [artsplastiques@ville-chevilly-larue.fr](mailto:artsplastiques@ville-chevilly-larue.fr), en indiquant dans l'objet du mail « **Candidature projet artistique 2025** ».

Lancement de l'appel à candidatures **le lundi 9 décembre 2024.**

La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au **3 février 2025** dernier délai.

Etude et sélection des projets **mi-février 2025.**

**Le dossier de candidature comprendra :**

- Une lettre de motivation contenant des pistes d'exploration artistique à partir des objectifs et contraintes cités dans l'appel à projet.
- La présentation d'un fil conducteur permettant de créer du lien et du sens entre les différents partenaires et les différentes interventions développées sur le territoire.
- Un curriculum vitae et un book présentant le travail artistique.
- Le numéro SIRET si l'artiste en dispose, ou la preuve de l'affiliation à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations avec la mention du statut de l'artiste.

**Les critères suivants seront particulièrement appréciés :**

- La qualité artistique des propositions.
- L'expérience de médiation et la capacité à aller chercher des publics non-captifs et des publics porteurs de handicap.
- La présentation du processus de co-création avec les habitants et sa faisabilité technique.

Pour toute demande de renseignements, il est possible de joindre par e-mail Madame Fabienne Leloup, directrice du projet à [fleloup@ville-chevilly-larue.fr](mailto:fleloup@ville-chevilly-larue.fr)